



STOP AUX BLOCAGES!

Logements bloqués
depuis le début de l'année

4 4 6 1

Combien de projets de construction de logements, de surélévations d'immeubles, de viabilisation de combles ainsi que de rénovations, de changements de fenêtres ou d'installations de panneaux solaires sont-ils bloqués en raison des multiples oppositions et recours aux motifs infondés ou fallacieux!

A l'heure où Genève vit, depuis plus de dix ans maintenant, une grave crise du logement et où les économies d'énergie ainsi que le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu de société majeur, de tels blocages ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi les Associations professionnelles de l'immobilier, soit l'Union Suisse des Professionnels de l'Immobilier Genève (USPI Genève) et l'Association des Promoteurs-Constructeurs genevois (APCG), entendent dénoncer ces agissements, qui sont souvent étonnamment peu médiatisés, afin que chacun puisse en avoir connaissance et en évaluer le bien-fondé.

Grâce à cette nouvelle rubrique, les Genevoises et les Genevois pourront enfin savoir qui bloque quoi et comprendre pourquoi tout projet semble si difficile à réaliser à Genève, comparativement à ce que l'on peut constater dans d'autres villes.

Par conséquent, si votre projet de construction ou de rénovation de logements ou votre projet permettant de générer des économies d'énergie ou de développer des énergies renouvelables est actuellement bloqué par une opposition que vous jugez infondée, vous avez la possibilité de le faire savoir en nous informant par e-mail à l'adresse suivante: andreas.fabjan@apcg.ch



Andreas Fabjan
Secrétaire général USPI et APCG

Le blocage de la quinzaine: Les socialistes défendent les recours à répétition

Les socialistes défendent les recours à répétition.

De quoi s'agit-il? Tout d'abord, un bref résumé du marathon procédural qui doit être suivi avant de parvenir au premier coup de pioche pour la construction d'un immeuble de logement à Genève. La très grande majorité des immeubles sont aujourd'hui réalisés en zone de développement. Première étape: procédure de modification de zone. Celle-ci comprend une enquête publique, un préavis communal (possibilité de référendum contre le préavis), une procédure d'opposition, ainsi que l'adoption par le Grand Conseil avec possibilité de recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, puis au Tribunal fédéral.

Deuxième étape: l'adoption d'un

plan localisé de quartier (PLQ), qui constitue un préalable nécessaire à toute construction en zone de développement. La procédure d'adoption comprend une enquête publique, un préavis communal (possibilité de référendum contre le préavis), une procédure d'opposition, et l'adoption par le Conseil d'Etat avec possibilité de recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice, puis au Tribunal fédéral.

Troisième étape: l'autorisation de construire, délivrée après une procédure longue et complexe, moyennant l'obtention d'un préavis favorable de l'ensemble des services étatiques concernés. Ultimes obstacles: une triple possibilité de recours contre l'autorisation auprès du Tribunal administratif de première instance, puis

de la Chambre administrative de la Cour de justice, et enfin auprès du Tribunal fédéral.

Vous comprenez désormais pourquoi 15 années s'écoulent entre le moment où l'on décide de construire un immeuble et la pose de la première pierre. D'où l'extrême audace du chef du DCTI et actuel président du Conseil d'Etat, Mark Muller, de tenter d'imaginer de raccourcir, ne serait-ce qu'un petit peu, la durée de la procédure, en proposant de supprimer la première voie de recours ouverte contre les autorisations de construire auprès du Tribunal administratif, lorsque celles-ci sont délivrées suite à l'adoption d'un PLQ. Un seul des obstacles sur le véritable parcours du combattant de la construction de ces logements qu'attendent de très nombreux Genevois...

Cela semblait être une proposition simple et raisonnable pour accélérer la possibilité de se loger pour notre population. C'était sans compter avec, notamment, le Groupe socialiste au Grand Conseil qui, par la voix de la députée Loly Bolay, a considéré qu'il s'agissait d'une restriction inadmissible de l'accès à la justice pour les citoyens!

Dont acte! Il faudra penser à prendre d'innombrables précautions, la prochaine fois, pour oser imaginer de changer quelque chose à Genève ... Et on attend avec intérêt les éventuelles propositions de la part des défenseurs des obstacles à la construction, à moins bien entendu qu'ils ne considèrent que tout va très bien en matière de logement à Genève. ■



association des
promoteurs
constructeurs
genevois



Les professionnels disent OUI à la construction de logements et aux économies d'énergie.



Vous proposez,
au micro de Thierry Oppikofer

Semaine du 31 octobre 2011

Invité: **Christophe Aumeunier**,
SG Chambre genevoise immobilière

«**Challandin: encore un référendum contre le logement**»

Tous les jours, du lundi au vendredi, à 12h15, sur Yes FM, 91.8.
Ecoutez les émissions passées sur www.yesfm.ch!



Comment vendre ou acheter
efficacement un bien immobilier?

En s'adressant à une agence
de renom dotée d'un réseau
immobilier local et international.

Bd Georges-Favon 8 | 1204 Genève | 058 211 11 12
www.deRham-Sothebys.ch